

Le 17 mars 2023

**Décision de la Présidente
n° 22-2023**

**Objet :
Attribution du marché de
maitrise d'œuvre Chaponost -
OAP Clos Favre**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vue le code de la commande publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu l'appel public à concurrence publié le 20 janvier 2023 sur le profil acheteur marchés-publics.info et au BOAMP sous la référence 23-8522 ;
 - Ont été réceptionnées 4 à la date limite de réception des offres fixée au 16/02/2023 ;
 - Considérant l'analyse des offres réalisée conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation ;
 - Considérant que l'offre de l'entreprise Oxyria est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1 : TITULAIRE

D'attribuer le marché à l'entreprise : OXYRIA – 1331 route royale – 42470 FOURNEAUX

De signer le marché et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Article 2 : MONTANT

Montant HT :	53 795,00 € HT
TVA (taux de 20 %) :	10 759,00 € HT
Montant TTC :	64 554,00 € HT

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 3 : Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,